

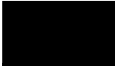


Centre jeunesse
de Québec

Institut universitaire

POLITIQUE

DE LA RECHERCHE



POLITIQUE

DE LA RECHERCHE

Cette politique a été élaborée par :

Isabelle Simard, chef de service par intérim • Direction du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires

Adoptée par le conseil d'administration le 3 février 2004

Amendée le 5 octobre 2004

Corrections apportées en juin 2006

Amendée le 20 juin 2006

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire
Direction du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires
2915, avenue du Bourg-Royal
Beauport (Québec) G1C 3S2

INTRODUCTION

Le présent document a pour objet de doter le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU) d'une politique visant à soutenir l'établissement en regard de la recherche ainsi que baliser et encadrer les activités de recherche.

La *Politique de la recherche* vise essentiellement à favoriser et à promouvoir, au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, des projets en provenance des instances externes ou entrepris par son propre personnel, dont la qualité scientifique est démontrée et qui tiennent compte des besoins et des caractéristiques de la clientèle ainsi que de la mission de l'établissement.

La présente politique s'accompagne d'une procédure qui permet d'encadrer la pratique de la recherche et qui prescrit certaines balises en lien avec les éléments concernant l'accès à l'information et les paramètres de la recherche. La description des éléments inclus dans la procédure concernant l'accès et les paramètres se retrouve en annexe de la politique.

Les grands principes de la présente politique sont les suivants :

- Le Centre jeunesse de Québec est reconnu comme un institut universitaire depuis 1995. De ce fait, cette mission lui reconnaît une responsabilité particulière quant au développement d'une pratique sociale en services aux jeunes en difficulté et leur famille, qui s'appuie sur des nouvelles connaissances et des données probantes. À cet égard, il doit avoir la préoccupation constante d'appuyer ces décisions cliniques et de gestion sur celles-ci. Il doit également s'assurer de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficacit  des modes d'intervention qu'il pr conise.
- C'est dans une perspective d'alliance pratique–recherche que le d veloppement de la pratique doit se r aliser au Centre jeunesse de Qu bec – Institut universitaire. Pour y parvenir, il importe que la programmation de recherche qui se r alise dans l' tablissement puisse contribuer de fa on significative au d veloppement des connaissances et de la pratique. Dans ce sens les questions de recherche soulev es dans la pratique doivent  tre soumises aux chercheurs et les travaux r alis s par ceux-ci doivent alimenter la pratique des professionnels.
- Lors de la r alisation de projet de recherche, il est n cessaire que les activit s de recherche ayant cours dans l' tablissement soient arrim es avec les services dispens s   la client le, que les sujets participants soient prot g s et que les r sultats de recherche soient connus et int gr s dans la pratique des intervenants. Cette politique et la proc dure l'accompagnant viennent donc  tablir certains m canismes pour encadrer les diverses activit s de recherche qui se r alisent dans l' tablissement.
- La r alisation d'une mission universitaire ne peut se concr tiser sans la cr ation de liens de partenariat avec diff rents milieux de pratique et milieux universitaires. Dans ce sens, les orientations de l'organisation en regard de la recherche favorisent l' tablissement de liens de collaboration  troits entre ceux-ci.

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

■ Recherche en lien avec notre clientèle et la mission de l'établissement

- Le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire a pour mission d'offrir des services de nature psychosociale et des services de réadaptation à des jeunes et leur famille ainsi qu'à des mères présentant des difficultés graves d'adaptation. Ces services spécialisés visent à assurer la protection du jeune, à permettre sa réadaptation ou à favoriser sa responsabilisation. La mission du CJQ-IU s'inscrit dans la vision selon laquelle chaque enfant doit pouvoir évoluer dans un milieu de vie sûr, permanent et stable, où sa subsistance et ses soins de base sont assurés et où on lui permettra de développer son plein potentiel, d'être valorisé et d'avoir une vision positive de l'avenir ainsi qu'une place dans la communauté.
- La clientèle est au cœur de projets de recherche qui sont axés sur l'amélioration des pratiques et le développement des connaissances pour mieux répondre à ses besoins. L'organisation favorise donc l'acquisition de nouvelles connaissances sur les problématiques sociales reliées aux jeunes en difficulté et à leur famille. Elle permet aussi l'avancement des pratiques actuelles et l'utilisation de nouvelles connaissances pour l'amélioration des pratiques d'intervention et le développement de pratiques de pointe dans un but de promotion, de prévention et de traitement.
- De plus, la recherche contribue à l'élaboration d'outils diagnostiques et cliniques permettant une meilleure compréhension et une meilleure évaluation des situations problématiques vécues par la clientèle. Elle favorise également l'évaluation de l'implantation et des résultats des interventions et des pratiques de pointe, ainsi que le développement des compétences des intervenants pour mieux répondre aux besoins de la clientèle.
- La programmation de recherche de l'équipe scientifique, puisque orientée vers les difficultés rencontrées par les jeunes et leur famille dans un contexte de protection, est aussi un soutien aux décisions cliniques et de gestion prises dans l'établissement.

■ Recherche qui favorise le développement d'une culture alliant la recherche et l'intervention

- Favoriser le développement d'une culture alliant la recherche et l'intervention représente tout un défi pour les chercheurs, les gestionnaires et les intervenants du CJQ-IU. Les intérêts des milieux de recherche et les besoins du milieu de pratique doivent guider l'identification de projets de recherche à cet égard. Les connaissances développées doivent faire l'objet d'un transfert dans la pratique par l'animation dans le milieu d'activités de diffusion et d'appropriation. Pour ce faire, deux mécanismes de coordination et d'animation de ces activités sont mis en place dans l'établissement, soit le comité de coordination de la recherche et le groupe des répondants à la recherche. La réalisation de la mission passe donc par un transfert de connaissances dans les milieux de pratique et la communauté scientifique contribuant ainsi au rayonnement de l'établissement à cet égard.
- Le fait de travailler au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire implique une participation à des activités de recherche. L'établissement soutient l'investissement demandé

par des programmes de libération et la mise en place de conditions favorisant la participation du personnel à ces activités de recherche.

- Dans le cadre de la mission universitaire, l'établissement considère que toutes les contributions pertinentes du personnel méritent d'être connues et valorisées. Un mécanisme de recensement de ces contributions individuelles et d'équipe est mis en place dans l'établissement sous la responsabilité de l'équipe scientifique. La déclaration de ces contributions par le personnel est volontaire et un comité interne en détermine la pertinence en regard de la mission universitaire. Ce mécanisme de recensement constitue également un soutien utile à la reddition de comptes.

■ **Recherche qui assure la protection des usagers et intervenants**

Le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire doit s'assurer que la sécurité et l'intégrité de sa clientèle ne sont pas compromises par un projet de recherche. De plus, la majorité de sa clientèle étant mineure et n'ayant pas choisi d'utiliser ses services, elle peut, de ce fait, se sentir captive et obligée de participer à une recherche lorsqu'elle est sollicitée. Toute démarche de recherche est donc guidée par les valeurs de l'établissement, soit le respect, la valorisation et l'implication de la personne, et par les principes éthiques directeurs qui reflètent les normes et les valeurs adoptées par l'ensemble des milieux de recherche, notamment :

- Le respect de la dignité humaine;
- Le respect du droit à un consentement libre et éclairé;
- Le respect des personnes vulnérables;
- Le respect de la vie privée et des renseignements personnels;
- Le souci de la justice et de l'intégration sociale;
- La réduction des inconvénients;
- L'optimisation des avantages;
- La prévention de la surexposition.

L'activité de recherche est possible dans la mesure où elle s'inscrit dans le respect des règles de confidentialité et d'éthique et n'occasionne aucune perturbation significative dans la dispensation des services. Cela nous amène, conformément aux demandes formulées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à se doter d'un comité d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifique dont le rôle est d'étudier et autoriser la réalisation de tout projet de recherche. De plus, la Loi sur les services de santé et services sociaux confie à la Direction des services professionnels de l'établissement la responsabilité d'autoriser l'accès aux sujets et à des banques de données. La Direction du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires remplit cette fonction au CJQ-IU.

■ **Recherche réalisée en partenariat**

La réalisation de la mission universitaire de l'établissement n'est possible qu'à l'aide de liens de partenariat puissants entre les différents milieux de pratique et la communauté scientifique. Compte tenu de la diversité de notre clientèle, des pratiques et des intérêts des chercheurs, des liens de collaboration étroits sont établis avec l'université à laquelle le CJQ-IU est affilié et d'autres universités ou organisations. Plusieurs chercheurs peuvent ainsi inscrire leurs projets de recherche dans la programmation scientifique de l'établissement.

L'établissement est également amené à collaborer sur une base régulière avec d'autres centres jeunesse dans le cadre de projets de recherche communs. Dans le cas de projets multi-sites, notre établissement peut conclure des ententes avec d'autres centres jeunesse quant à l'examen de la conformité éthique des projets de recherche.

CJQ-IU COMME MILIEU DE RECHERCHE

La recherche est une démarche scientifique de production de connaissances. « Elle est guidée par le désir fondamental de comprendre, d'acquérir de nouvelles connaissances, d'enrichir le savoir, d'améliorer le traitement auprès des clients et des groupes d'individus. Dans cette optique, la recherche s'avère bénéfique à la fois pour les clients, les groupes d'individus, les milieux de pratique et la société¹. »

- Les projets ou activités de recherche qui font l'objet de la présente politique sont les suivants :
 - Toute étude auprès de sujets humains;
 - Les projets subventionnés par un organisme externe au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire;
 - Les évaluations de programmes qui nécessitent une collecte de données auprès de sujets humains;
 - Les projets réalisés dans le cadre d'un programme d'études à la maîtrise ou au doctorat;
 - Toute activité impliquant la collecte d'information sur la clientèle ou la consultation de banques de données, à des fins de recherche ou d'évaluation de programmes.
- Sont exclues de la présente politique, les activités effectuées à des fins de gestion ou d'intervention clinique :
 - La vérification du respect de politiques ou de normes;
 - L'élaboration de tableaux de bord.
- La réalisation de projets de recherche dans l'établissement est autorisée par le comité de coordination de la recherche et le comité d'éthique de la recherche.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- **Chercheur**
 - Le chercheur doit s'assurer que son projet de recherche répond à des normes scientifiques et éthiques rigoureuses. Il doit aussi respecter le cadre légal et social régissant les interventions du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire et, plus spécifiquement, l'entente de partenariat convenue avec le CJQ-IU, et ce, tout au long de la recherche.

¹ *Éthique de la recherche avec des être humains*, Énoncé de politique des trois conseils fédéraux : Conseil médical du Canada (CMC), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), août 1998.

- Il voit au développement du projet de recherche et à son protocole, à la recherche de fonds au moyen de demandes de subvention, à la mise en œuvre et à la gestion du projet dans le respect des conditions convenues avec le comité de coordination de la recherche.
- De plus, puisqu'une recherche vise à faire progresser les connaissances et à améliorer la pratique, le chercheur a une responsabilité au regard du transfert des connaissances. À cet égard, il rend public les résultats de son travail dans les milieux de recherche, les milieux de pratique, la société en général ainsi que dans l'établissement où s'effectue la recherche, en l'occurrence le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.
- Le chercheur a la responsabilité de déclarer au comité de coordination de la recherche tout conflit d'intérêts dès qu'il survient, et ce, à n'importe quel moment de la démarche de recherche.
- Il appartient également au chercheur de gérer les dossiers de recherche et les banques de données selon les normes de l'organisation et de rendre compte du déroulement des projets aux organismes subventionnaires.

■ Comité de coordination de la recherche

- Le comité de coordination de la recherche est l'instance qui reçoit et traite l'ensemble des demandes de recherche en provenance du milieu ou des chercheurs externes qui exigent l'accès au terrain. Ce comité « étudie les projets soumis à son attention dans l'optique de leur pertinence, leur faisabilité dans l'établissement et leurs enjeux au regard de l'intérêt des acteurs (enfants, parents, intervenants, etc.) appelés à participer à l'étude. Il tient à jour le registre des recherches en cours dans l'organisation. Par ailleurs, lorsque des questions se posent sur la qualité scientifique du projet ou de certains aspects de sa méthode, le comité peut demander aux chercheurs de produire une attestation de qualité scientifique émise par une instance compétente ». Ce comité est composé de la directrice de la DDPPAU, du directeur et du coordonnateur de l'équipe scientifique et des répondants à la recherche sous la responsabilité du conseiller à la recherche et à l'enseignement de la DDPPAU.

■ Direction du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires (DDPPAU)

- La Direction du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires anime et coordonne le développement et l'amélioration de la pratique professionnelle dans l'établissement en partenariat avec les différents secteurs d'activités. Dans le cadre de cette responsabilité générale, cette direction a le mandat de favoriser le lien entre pratique et recherche. De plus, elle assure un soutien dans le suivi financier pour les projets de recherche en cours dans l'établissement.

■ Direction scientifique

- La Direction scientifique est responsable des activités réalisées par le Centre jeunesse de Québec dans le cadre de son mandat d'institut universitaire et de l'administration de la structure de recherche. Elle a la responsabilité de s'assurer de la mise en œuvre de la programmation de recherche définie par le comité scientifique. Elle doit également s'assurer que les activités mises en œuvre correspondent aux critères qui servent de base à la désignation à titre d'institut universitaire, en ce qui a trait à la qualité et au fonctionnement de la structure de recherche, à la qualité scientifique de la programmation de recherche et à la

performance de la structure de recherche. Elle rend compte annuellement de ses travaux à l'établissement.

■ Comité d'éthique de la recherche

- Tout projet de recherche doit être étudié par le comité d'éthique de la recherche du CJQ-IU, qui relève du conseil d'administration. Il est guidé par le *Cadre de référence sur le comité d'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique*. Pour qu'un projet de recherche puisse se réaliser, le comité en question doit l'approuver en analysant l'aspect éthique de la recherche au regard du contexte du centre jeunesse. Les critères de sélection d'un projet de recherche pertinent et validé scientifiquement portent sur le droit à un consentement (libre et éclairé), la confidentialité, les risques et bénéfices ainsi que la vulnérabilité des sujets. Il rend compte annuellement de ses travaux à l'établissement et au MSSS.

■ Répondants à la recherche

- Pour favoriser l'arrimage entre la recherche et la pratique, la fonction « répondants à la recherche » a été instaurée au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. Ceux-ci s'intègrent au comité de coordination de la recherche. Ils contribuent à favoriser l'émergence de questions ou de projets de recherche chez le personnel, à la planification, à l'actualisation et à la coordination des recherches, à l'organisation d'activités de transfert de connaissances, leur diffusion et leur appropriation dans les milieux de pratique.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Dès l'adoption de la politique par le conseil d'administration.

MISE À JOUR

La politique de la recherche et la procédure qui l'accompagne sont sous la responsabilité de la Direction du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires et seront mises à jour au besoin. Une version à jour est également disponible sur le site Web du CJQ-IU.

PROCÉDURES CONCERNANT L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LES PARAMÈTRES DE LA RECHERCHE AU CJQ-IU

■ Concernant l'accès à l'information :

- L'accès à des données nominatives ou non sur les clientèles ou les services dispensés;
- L'accès à l'information directement auprès des usagers ou des intervenants;
- L'accès et gestion des banques de données aux fins de la recherche au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire;
- Les règles relatives à la banque de données opérationnelles;
- La banque de données informationnelles;
- Les banques de données constituées dans le cadre de projets à partir de l'information fournie par les usagers eux-mêmes;
- Les dispositions générales;
- Le transfert des connaissances.

■ Concernant les paramètres de la recherche :

- La programmation de recherche;
- L'admissibilité d'un projet de recherche;
- La propriété intellectuelle;
- Le registre des activités de recherche;
- Le registre des participants à des activités de recherche;
- La procédure de traitement de l'inconduite scientifique ou du manque d'éthique.